

**RÉPONSE DE SCGM À UNE DEMANDE D'INFORMATION**

**Origine :** Demande écrite de renseignements  
en date du 12 novembre 1999

**Demandeur :** RNCREQ

---

**Question 1.            Référence : SCGM-4, document 1, p.24**

En référence au point 3 : « promouvoir des programmes dont le bilan d'économie d'énergie est positif pour le consommateur et dont l'impact tarifaire est neutre à moyen et long terme pour les clients. »

1a. Considérant le test de la neutralité tarifaire ci-haut mentionnée, est-ce qu'il s'agit pour la SCGM d'une position de principe ou d'un fondement qui sera à la base de l'élaboration de votre plan d'efficacité énergétique ?

1b. Dans une perspective d'ouverture, de quelle manière la SCGM veut-elle considérer et traiter une approche non limitative sur l'élaboration d'un plan d'efficacité énergétique qui tient compte à la fois des tests du moindre coût social, du test de la neutralité tarifaire ou autres tests jugés appropriés ?

---

**Réponse**

1a) Bien qu'aucune décision définitive ne soit prise dans le plan d'efficacité énergétique sur le poids à accorder au test de la neutralité tarifaire, ce dernier demeure, dans le contexte actuel, très important pour SCGM. Dans le processus menant à la finalisation du plan d'efficacité énergétique (mai 2000), SCGM prévoit cependant un processus de consultation auprès des intervenants. SCGM est ouverte, à l'intérieur de ce processus, à considérer d'autres tests qui pourraient rencontrer ses besoins (dont celui de limiter toute hausse tarifaire), ceux des clients et de la protection de l'environnement.

1b) Cette consultation auprès des intervenants intéressés devrait se dérouler vers le mois de février 2000, donc avant que le choix définitif du ou des tests proposés par la SCGM aux fins de la sélection des programmes d'efficacité énergétique ne soit arrêté. Elle prendra la forme de rencontres où les intervenants intéressés et la SCGM pourront avancer et échanger sur des propositions qui permettraient de

---

concilier les besoins des clients et de l'environnement avec ceux de la SCGM, dont celui de limiter toute hausse tarifaire. Ces échanges devront être faits dans un esprit constructif et la SCGM sera prête à considérer toute approche innovatrice qui permettrait de concilier ces différents besoins.